

1GV
Société Civile Immobilière au capital de 10 000.00 €
Siège social : 10 rue Jean Goujon 75008 PARIS
812 506 657 RCS PARIS

**PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 14 FEVRIER 2025**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE 14 FÉVRIER, À DIX HEURES,
L'ASSOCIÉ UNIQUE A ÉTABLI LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL**

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- Les statuts de la société,
- Le texte des décisions proposées.

L'associé unique est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation du gérant
- Nomination d'un nouveau gérant
- Modification corrélative de l'article 15-2 des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associé unique prend les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique décide de révoquer Monsieur Willy RIZZO de ses fonctions de gérant à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décidé de nommer, en qualité de gérant :

Monsieur Sina MOULOUD, résidant LEVEL 14 BLD PLAZA TOWER 1 SHEIK MOHAMAD BIN RASHID BOULEVARD 99 DUBAI, de nationalité Française, né le 30/08/1979 à VERSAILLES (78000), célibataire.



Monsieur Sina MOULOUUD exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Sina MOULOUUD a déclaré qu'il acceptait les fonctions de Gérant et qu'il n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

TROISIEME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier comme suit l'article 15-2 des statuts :

Le Gérant de la Société, pour une durée indéterminée est Monsieur Sina MOULOUUD né le 30/08/1979 à VERSAILLES, de nationalité française, qui déclare accepter cette fonction et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Monsieur Sina MOULOUUD

